

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Août 2022

COMMUNE DE CHARME

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Benoît Fradin (arrivé à 20h55), Monsieur Jean-Michel Rabioux (arrivé d'une autre réunion à 21h11).

Absents excusés : Mme Chantal Machet (pouvoir donné à M. Frédéric Barbarit).

Secrétaire de séance : M. Frédéric Barbarit.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 20h45 sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil du 11/07/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

A. Délibérations :

1. Création contrat CDD Restauration scolaire :

L'agent Karine BERNARDIN étant en disponibilité jusqu'au 21 décembre 2022 et en raison du coût plus élevé des contrats « intérim » utilisés jusqu'à maintenant et après avis du Centre de Gestion, il convient de créer un poste « Restauration scolaire » sur un contrat CDD de 4 mois du 01/09 au 31/12/2022, à raison d'environ 21h/35 annualisées.

Approuvé à 7 voix pour et 1 abstention.

M. Le Maire va recruter pour ce poste Mme Diana CAILLAUD, déjà employé sur ce poste en intérim.

2. Création contrat CDD Service scolaire et mairie :

L'agent Corine Glowinski ayant été licenciée pour inaptitude au 18/07/2022, et en raison du coût plus élevé des contrats « intérim » utilisés jusqu'à maintenant et après avis du Centre de Gestion, il convient de créer un poste « Service scolaire et mairie » sur un contrat CDD de 4 mois du 01/09 au 31/12/2022, à raison d'environ 21h/35 annualisées.

Approuvé à l'unanimité

M. Le Maire va recruter pour ce poste Mme Elisabeth AUDOUIN, déjà employé sur ce poste en intérim.

3. Création contrat CDD Services techniques :

Suite au départ en retraite de l'agent Joël FAVRE et en raison de l'accroissement de travail en espaces verts et de l'absence d'agent qualifié pour l'entretien des bâtiments, il apparaît nécessaire de créer un poste « Service technique entretien des espaces verts et des bâtiments communaux », sur un contrat CDD d'un an du 01/09/2022 au 31/08/2023, renouvelable, pour 15h/35.

Approuvé à l'unanimité

Des 3 candidatures reçues, M. le Maire va proposer le poste à M. Sébastien HOUSSIN, le seul des trois à être qualifié en entretien bâtiments en plus des espaces verts.

4. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Une délibération est requise pour acter le choix de la nomenclature M57 développée, conseillée par M. Picaud (conseiller à la DGFIP) qui s'appliquera à tous les budgets gérés par la collectivité : budget général, budget annexe, caisse des écoles, etc..., et qui permettra une amélioration de la qualité des comptes et de leur lecture.

Approuvé à 8 voix pour et 1 abstention.

5. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations :

L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M14/M57 implique de fixer les durées d'amortissement des immobilisations pour chaque bien ou catégorie de biens qui seront au maximum : de 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel, etc.. , de 15 ans pour des biens immobiliers ou des installations, de 30 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social,...) et d'aménager la règle du prorata temporis (nombre de jours réels d'utilisation du bien) à des fins de simplification ou au vu des faibles enjeux,

Approuvé à 6 voix pour et 3 abstentions.

6. Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses :

Le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses, lorsque le recouvrement est compromis (situation financière du débiteur, après relances infructueuses, ...). La DGFIP nous conseille, par simplicité, de choisir de provisionner 15% des créances supérieures à une prise en charge au 31/12/N-2.

Approuvé à l'unanimité

7. Travaux effectués en régie – imputation en section investissement :

La Préfecture nous a informé que, désormais, pour que les dépenses de travaux effectués en régie soient éligibles au FCTVA, il faut imputer directement en investissement, les fournitures et matériels nécessaires à ces travaux, sur délibération, en listant pour chaque opération la nature des travaux, des fournitures et matériels et un montant estimatif. Ex : Travaux prévus en régie : Ecluse de l'entrée nord sur la D736

Approuvé à l'unanimité

8. DM 2022-2 Fêtes et cérémonies :

Il est nécessaire de provisionner de 2 500€ le compte « Fêtes et cérémonies » dont le montant a été sous-estimé lors de l'élaboration du budget en raison de la non prise en compte d'un certain nombre d'évènements, oubliés ou non prévus. Ce montant sera pris sur le compte 60632 «Petit matériel ».

Approuvé à l'unanimité

9. Frelon asiatique - campagne 2022 :

Délibération actant la prise en charge de la collectivité à hauteur de 50% avec un maximum de 50€ par destruction de nids de frelon asiatique, sous condition de déclaration préalable via le formulaire adéquat.

Approuvé à l'unanimité

10. Service administratif mairie- Avancement de grade :

Un courrier du CDG du 4 avril 2022 nous informait de la liste des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade en 2022 et parmi cette liste figure un de nos agents administratifs actuellement Adjoint Administratif Territorial Principal 2e classe catégorie C qui peut bénéficier de cet avancement et être Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe à compter du 28/11/2022.

Une délibération est nécessaire pour la création du poste.

Approuvé à l'unanimité

B. Questions diverses et informations

1. Réorganisation de la gendarmerie :

Nouveaux groupements de gendarmerie : Aigre est rattaché à la communauté de brigades de Mansle et Montignac et les nouveaux horaires sont les suivants :

AIGRE : Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 8h à 12h

Mansle : Vendredi et dimanche matin de 8h à 12 h puis mardi, jeudi, samedi de 14h à 18h

Montignac : mardi matin de 8h à 12h puis lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h.

2. Interdiction de stationnement Impasse Baron :

L'arrêté est pris. Il ne nous manque plus que le petit panneau indiquant les 2 côtés de la rue où le stationnement sera interdit pour procéder à l'implantation du panneau.

3. URBA 332 : Enquête publique prévue du 19 sept au 19 octobre 2022.

4. Spectacle Histoires du Pays d'Aigre : un grand succès – remerciements à tous ceux qui y ont contribué.

5. Moment de convivialité pour le départ en retraite de Joël : samedi 24 septembre à 16h.

6. Fouilles archéologiques à Charmé : Moment de convivialité, avec l'équipe de Vincent Ard, pour la fin des fouilles à Charmé : vendredi 26 août à 19h au stade.

7. Pélé VTT : Demande du Diocèse d'Angoulême acceptée pour bivouaquer au stade du lundi 22 au mardi 23 août pour un groupe de jeunes encadrés par des adultes responsables de l'organisation.

8. Rentrée Scolaire : Jeudi 1er septembre : Accueil des parents à partir de 8h à l'école :

Café par l'A P E et brioche par la collectivité.

9. Stationnement dangereux : J-P Décelas signale un véhicule stationné en permanence de nuit sur la D736 dans le bourg, ce qu'il juge dangereux.

10. Site internet : Robert Claeysens signale des problèmes récurrents avec un interlocuteur de la CDC pour le fonctionnement du site internet.

Fin de la réunion à 22h28

Prochain conseil le jeudi 22septembre 2022 à 20 h30.